



**COMMUNE DE NEYRON  
PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 9 OCTOBRE 2023 A 19H30**

Étaient présents : BOURGEOIS Rosaria, DELACOURT Marc, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GARCIA Nathalie, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, LARIVE Bruno, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphael, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, VERDENET Clotilde.

Pouvoirs : BOYET Jérôme donne pouvoir à FAVREAU Julien, BRIERE Matthieu donne pouvoir à QUEIREL Elodie, DUPLAN Véronique donne pouvoir à GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès donne pouvoir à JULLIEN Valérie.

Absent : PERINELLE Patricia

Public : non

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

BOURGEOIS Rosaria est désignée secrétaire de séance.

Madame la Maire procède à l'appel des présents et constate que 18 conseillers sur 23 sont présents et que le quorum est atteint.

Madame la Maire déclare le conseil municipal ouvert (19h30).

Madame la Maire fait lecture de l'ordre du jour et commence par le premier point :

**1) Approbation du procès-verbal du 7 septembre 2023**

Madame la Maire demande s'il y a des questions, comme il n'y en a pas, elle propose le vote.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 07/09/2023 est voté par 17 voix pour et 5 abstentions.

## **2) Convention de coopération entre les services de polices municipales et pluricommunales des communes de Miribel, Neyron, Saint-Maurice-de-Beynost et Tramoyes**

Madame la Maire explique qu'il s'agit d'un projet de convention proposé par la CCMP concernant la police municipale et pluricommunale permettant de mutualiser les moyens. Elles concernent les communes de Neyron, Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost et Tramoyes. Les communes de Beynost et Thil ont déjà mutualisées entre eux une convention pluricommunale.  
Question de Raymond PISTIL : qui commande les interventions ?

Réponse de Madame la Maire : c'est la commune qui interpelle qui pilote.

Question d'Henri GRUFFAT : Comment se passe la mutualisation ? est-ce que Neyron et Miribel peuvent mutualiser ? et pour quelles raisons Beynost et Thil ne participent pas ?

19h35 arrivée Valérie

Réponse de Madame la Maire : Beynost et Thil ne veulent pas. Cela n'empêche pas qu'ils interviennent.

Question d'Henri GRUFFAT : est-ce que cela ne pose pas de problème que certaines polices municipales soient armées et que d'autres ne le sont pas ?

Réponse de Madame la Maire : oui, la situation d'un seul agent pour la commune est délicate, et plus l'agent est armé plus cela peut être compliqué. Seul, il ne peut pas intervenir sur un cambriolage en flagrant délit. Néanmoins, notre agent n'hésite pas à s'interposer quand il est témoin d'une agression dans la rue.

Remarque d'Henri GRUFFAT : n'étant pas armé, il ne pourra pas aider pareil ?

Réponse de Madame la Maire : Les statistiques de la gendarmerie indique que la commune est paisible par rapport aux autres communes, seuls les délits de vitesse sont importants ; il y a peu de problèmes de sécurité.

La convention de coopération police municipale est votée à l'unanimité.

## **3) Mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires :**

La télétransmission des documents est opérationnelle pour les mandats et les titres mais pas pour les documents budgétaires. La Préfecture nous a sollicité pour mettre en place cette télétransmission pour les actes budgétaires.

Question de Raphaël PAYRE : est-ce que le logiciel Totem sera installé sur les ordinateurs ?

Réponse de Madame la Maire : oui

La mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires est votée à l'unanimité.

## **4) Fonctionnement du centre de loisirs communal 2024**

Madame la Maire informe qu'il existait un décalage des horaires du début de la plage horaire pour venir chercher les enfants entre le centre de loisirs vacances et le périscolaire du mercredi, il est alors proposé d'harmoniser l'horaire de départ à 17h00. La rémunération et les tarifs ne changent pas par rapport à l'an dernier.

Question d'Henri GRUFFAT : Les salle Jules FERRY et bâtiment modulaire sont utilisés l'été ?

Réponse d'Elodie QUEIREL : oui, la première semaine d'août car en raison du mini-camp il y a moins d'enfants présents sur le site de Neyron.

Le fonctionnement du centre de loisirs communal 2024 a été voté à l'unanimité.

#### **5) Cadeau pour départ à la retraite du personnel communal**

Madame la Maire explique que lors de l'achat d'une carte cadeau pour un départ à la retraite, nous nous sommes rendus compte d'une anomalie de la délibération de juillet 2015 qui proposait 400 € pour un agent titulaire et 150 € pour un agent non titulaire. Or, il n'est légalement pas possible de dépasser le plafond annuel d'exonération de cotisation et de contribution de Sécurité sociale.

Remarque de Krassi NEDIALKOVA : le montant de la carte cadeau passe de 400 € à 183 €

Réponse de Madame la Maire : nous aurions aimé donner plus mais nous nous mettons en conformité.

Le cadeau pour départ à la retraite du personnel communal est voté à l'unanimité.

#### **6) Questions diverses**

- Chemin de Sermenaz : chantier complexe, intervention du coordonnateur INFRATECH et de l'Agence de l'ingénierie de l'Ain. Un calendrier précis des travaux va être établi très prochainement.
- Zone sinistre glissement terrain : un arrêté de sûreté – danger grave a été pris le 19/09/23. Nous sommes en attente de précisions concernant la convention de transfert de fonds.
- Le chemin de la Traille : étude réalisée par la CCMP dans le cadre de la voie intercommunale (VIC), attente de la conclusion.
- Information d'une réunion mi-mandat CCMP le 9/11 à l'ALLEGRO pour tous les élus.
- Réunion présentation projets terrain SEMCODA / MAIRIE le 19/10 à 19h00.
- La commune est désormais seule responsable de la base d'adressage et doit la mettre à jour avant le 31/12/23, ce travail va être effectué par un prestataire.

Prochain Conseil municipal le 07/11/2023.

Séance levée à 20h21.

Fait à NEYRON le 17/10/2023

La secrétaire, Rosaria BOURGEOIS



La Maire, Christine FRANÇOIS

